

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-178 du 17 Juin 1981

portant création du Comité Technique chargé
du transfert à Cotonou du Ministère de la
Jeunesse et des Sports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.-- Il est créé un Comité Technique chargé du transfert à
Cotonou du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Article 2.-- La composition du Comité est la suivante :

Président : Le Ministre des Travaux Publics, de la
Construction et de l'Habitat ou son représen-
tant.

Vice-Président : Le Ministre des Finances ou son représentant.

Rapporteur : Le Ministre du Plan, de la Statistique et de
l'Analyse Economique ou son représentant.

Membres : -- Le Ministre de la Jeunesse et des Sports ou
son représentant et
-- Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique ou son représentant.

Article 3.-- Le Comité, sur la base du dossier à lui transmettre par le
~~Secrétaire~~ Général du Conseil Exécutif National, devra prendre toutes les
dispositions qui s'imposent pour que le Ministère de la Jeunesse et des
Sports soit transféré à Cotonou avant la fin de l'Année 1981.

.../...

Article 4. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 17 Juin 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 SGG 4 Président, Vice-Président, Rapporteur et Membres 5 MTPCH - MF - MPSAE - MJS - MISP 10.--